

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....  
Arrondissement d'ORLÉANS

.....  
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....  
**COMMUNE  
DE  
CERCOTTES**  
45520

**ARRETE n°41/2023**

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT  
LA CIRCULATION  
Rue des Buttes  
RALENTISSEURS EN ENROBES

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la réalisation de ralentisseurs en enrobés au niveau de la rue des Buttes, par la société MARGUERITAT (représentée par M. Adrien CHEVANCE) sise TSA 20001-140 avenue Jean Lolive – 93691 PANTIN CEDEX, il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

## **ARRÊTE**

**Article 1** : Pendant 2 jours, les 19 et 20 juillet 2023, et ce, pendant toute la durée des travaux, la rue des Buttes sera fermée à la circulation dans les deux sens.

Une déviation de part et d'autre par la rue de la Gibelotterie sera mise en place.

**Article 2** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux. Une interdiction de dépassement sera également en vigueur.

**Article 3** : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

**Article 4** : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

**Article 5** : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée:

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
- A l'entreprise MARGUERITAT - TSA 20001-140 avenue Jean Lolive 93691 PANTIN CEDEX qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 19 juillet 2023

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

